

à quelques juteux investissements immobiliers à San Francisco. Mais, lors d'un de ses voyages en Suisse, il est arrêté en possession d'un passeport panaméen, sur lequel figure un nom russe ! Il est alors inculpé pour blanchiment d'argent (6,6 millions \$ sont bloqués en Suisse), puis libéré sous caution. Il en profite pour se rendre à San Francisco où il demande l'asile politique, mais il est de nouveau arrêté. Le 17 février 1999, le parlement ukrainien lève son immunité. Après deux ans de détention, le juge californien l'incolpe pour blanchiment d'argent à hauteur de 114 millions \$. La Suisse, après avoir demandé aux États-Unis son extradition, qui lui fut refusée, le condamne par contumace, le 29 juin 2000, à 18 mois avec sursis pour blanchiment d'argent et restitue les 6,6 millions \$ en novembre 2000 à l'Ukraine. Depuis, la procédure judiciaire se poursuit aux États-Unis : P. Lazarenko a été condamné par le tribunal, en mars 2004, mais il a fait appel de la décision. Il est le premier dirigeant étranger à être jugé aux États-Unis depuis le procès de l'ancien président panaméen, Manuel Noriega, condamné en 1992 pour trafic de drogue. Il y aurait aussi des comptes bloqués (80 millions \$) sur l'île d'Antigua (paradis fiscal des Petites Antilles)⁷⁹. En mars 2006, P. Lazarenko avait l'intention de briguer un nouveau mandat de député à l'assemblée l'Assemblée nationale d'Ukraine, pour récupérer son immunité, mais sa demande a été déboutée par la commission électorale. Il a finalement été condamné, en août 2006, à neuf ans de prison ferme par la justice américaine à San Francisco pour blanchiment d'argent, escroquerie et recel. M. Lazarenko, 53 ans, devra aussi payer 10 millions de dollars d'amende.⁸⁰ Depuis, il n'est pourtant plus incarcéré, ayant déjà passé 4 ans dans une prison américaine avant de payer à l'administration américaine une caution de 65 millions de dollars pour sa libération. Il vivrait actuellement à San Francisco, promettant de revenir très prochainement en Ukraine. Le gouvernement américain cherche toujours à saisir les biens mal acquis de M. Lazarenko qui atteindraient, selon des responsables, quelque 21,6 millions de dollars.⁸¹

79 26 juin 2000, « L'ex-Premier ministre d'Ukraine jugé à Genève », *Swiss Info*.

80 Voir la décision de la cour d'appel américaine : <http://caselaw.lp.findlaw.com/data2/circs/9th/0610273ap.pdf>

81 Agence France Presse, 25 août 2006, « L'ancien Premier ministre ukrainien Lazarenko condamné à 9 ans ferme aux USA ».



Irak

UNE RESTITUTION « EXEMPLAIRE » DES FONDS DE SADDAM HUSSEIN

Contexte

Saddam Hussein est sans doute l'un des (ex-)dictateurs les plus connus de notre époque. Il fut à la tête de l'État irakien de 1979 au 20 mars 2003, date à laquelle la coalition formée autour des États-Unis renverse le

régime irakien. Le *US General Accounting Office*, l'équivalent de la Cour des Comptes aux États-Unis, estime la fortune du dictateur irakien entre 10 et 40 milliards \$.⁸² Raymond Baker estime, lui, qu'à la fin des années 80, Saddam Hussein, sa famille, le parti Baas et les services secrets connus sous le nom de Mukhabarat détenaient entre 20 et 40 milliards \$, placés en Suisse et à travers le monde. Plus de 2 100 comptes bancaires et 400 entreprises fictives, dispersés dans une cinquantaine de pays⁸³, ont été mis au jour par le cabinet Kroll, chargé par les États-Unis de traquer la fortune du dictateur. Même s'il est difficile d'avoir une estimation exacte des fonds détournés par le régime irakien, il est toutefois évident qu'il était un des régimes les plus corrompus du monde. Beaucoup d'entreprises multinationales ont contribué à l'enrichissement des dignitaires du régime. Saddam Hussein aurait ainsi placé 6 milliards \$ en Suisse, issus principalement des commissions occultes perçues par sa famille sur les grands contrats d'armes et divers contrats civils. Le régime irakien avait mis en place tout un système de sociétés écrans, fondations et trusts dans des paradis fiscaux et judiciaires : Panama, Antilles hollandaises, Suisse, Luxembourg, Liechtenstein, îles anglo-normandes, île de Man, Chypre et Gibraltar, qui lui permettait ainsi de transférer et blanchir l'argent sale en toute impunité. L'agence américaine *US General Accounting Office* estime qu'entre 1997 et 2002, le régime irakien a acquis illégalement 10,1 milliards \$ provenant essentiellement des revenus pétroliers, notamment des revenus illégaux issus du programme des Nations unies Pétrole contre Nourriture. Ce programme, qui était d'abord une mesure temporaire, a fonctionné de 1996 à 2003, brassant en tout 64 milliards de dollars. Il permettait à l'Irak de vendre son pétrole et d'acheter en échange de la nourriture, des médicaments et de nombreux services, sous la supervision des Nations unies. Mais, en janvier 2004, un journal irakien, *Al Mada*, publie une liste de 270 personnes dont 21 Français, ainsi que des officiels des Nations unies, des banques et des sociétés de nombreux pays, dont la Russie, l'Arabie Saoudite et la France, qui auraient reçu d'importantes commissions de la part du régime irakien manipulant le programme Pétrole contre nourriture à leur profit. En octobre 2005, Paul Volcker, chargé par l'ONU d'enquêter sur le programme « Pétrole contre nourriture », rend son rapport dans lequel il détaille le détournement du programme des Nations unies : « Dès le départ, l'Irak préférait vendre son pétrole à des compagnies et des individus originaires de pays perçus comme "amis" de l'Irak, en particulier s'ils étaient membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, et capables potentiellement d'alléger les sanctions. »⁸⁴ La France est directement visée. D'autres rapports, parus en 2004 comme le rapport Duelfer, chef des inspecteurs américains en Irak, affirme que le régime irakien a corrompu ou tenté de corrompre des personnalités de nombreux pays. En France, une instruction pour « corruption active d'agent public étranger » et « trafic d'influence » a été ouverte par le juge Philippe Courroye. Il est notamment chargé d'enquêter sur un éventuel détournement par l'entreprise française Total du programme Pétrole contre Nourriture.

Dans le cadre de cette instruction, de nombreuses personnalités françaises sont soupçonnées d'avoir bénéficié des largesses du régime de Saddam Hussein : Patrick Maugein, Président de Soco International et proche de Jacques Chirac, Elias Firzli, intermédiaire, Serge Boidevaix, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay, Jean-Bernard Mérimée, ancien ambassadeur de France à l'ONU, Charles Pasqua, ancien ministre de l'Intérieur, Bernard Guillet, conseiller diplomatique de Charles Pasqua, Gilles Munier, responsable de l'association Amitiés franco-irakiennes (AFI). Ils ont, pour la plupart, été mis en examen en 2005 et 2006. L'affaire suit son cours.

82 United States General Accounting Office, 25 mars 2004, *Recovering Iraq's assets*.

83 Dont la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, le Liechtenstein, l'Autriche, la Grèce, Chypre, la Tunisie, l'Égypte, le Liban, la Jordanie, les Émirats Arabes Unis et le Japon. Cf. Raymond Baker, 2005, *Capitalism's Achilles Heel*, p. 128.

84 Extrait du rapport Volcker, octobre 2005, *Report on the Manipulation of the Oil-for-Food Programme*, Nations unies.

Procédures de restitution

Ce sont les **ÉTATS-UNIS** qui ont été à l'origine du processus de restitution des fonds détournés par le régime irakien. Dès 1990, au moment de la guerre du Golfe, un *Executive order* est prononcé par le président Bush pour geler tous les fonds irakiens placés aux États-Unis. Trente banques américaines gèleront alors 1,4 milliard \$. La mesure sera prolongée jusqu'en mars 2003, à la chute de Saddam Hussein. Au total, ce sont 1,7 milliard \$ qui seront gelés aux États-Unis. Les autorités américaines appellent alors la communauté internationale à geler tous les fonds du régime déchu. Cette demande a été plus ou moins bien perçue par les pays concernés. La Russie a ainsi indiqué qu'elle ne gèlerait pas les avoirs du régime irakien, contestant la légalité de cette demande, normalement du ressort des Nations unies. La Grande-Bretagne se conformera, elle, aux souhaits des États-Unis, tandis que la Suisse a déclaré les examiner, soulignant qu'elle n'avait cependant « aucune indication de fonds placés par Saddam. » En mai 2003, une nouvelle demande est formulée par le département d'État.⁸⁵ Suite à la faible réaction de la communauté internationale, les États-Unis parviennent à inscrire dans la résolution 1483 du Conseil de Sécurité des Nations unies du 22 mai 2003 que « tous les fonds ou d'autres avoirs financiers ou ressources économiques du gouvernement irakien précédent ou d'organes, entreprises ou institutions publiques devront être gelés par les États membres (...) et, à moins que ces fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques n'aient fait l'objet d'une mesure ou d'une décision judiciaire, administrative ou arbitrale, [devront être] immédiatement [transférés] au Fonds de développement pour l'Irak »⁸⁶ (un fonds contrôlé alors par la coalition emmenée par les États-Unis, puis par le gouvernement irakien). D'autres résolutions du Conseil de sécurité Sécurité iront plus tard dans le même sens (résolutions 1518 et 1546). Une mesure similaire avait été prise en 1999 par le Conseil de sécurité Sécurité des Nations unies pour geler les fonds des Talibans.⁸⁷

Concernant la restitution des avoirs irakiens, 1,7 milliard \$ furent donc bloqués aux États-Unis dès mars 2003, au bénéfice du Fonds de Développement pour l'Irak et de l'autorité de transition, sous la tutelle de la Coalition emmenée par les États-Unis. Il est indiscutable dans ce contexte de parler de « restitution » au peuple irakien. En juin 2005, le Trésor américain décida également de geler les avoirs appartenant à six neveux de Saddam Hussein, accusés de soutenir les « rebelles » en Irak. À la suite de l'adoption de la résolution 1483, d'autres pays gelèrent les fonds du régime irakien : 400 millions de dollars ont été saisis par la Grande-Bretagne, 85 millions de dollars par les Bahamas, 20 millions de dollars aux Îles Caïmans et plus de 14 millions de dollars au Japon. Les autres pays qui ont décidé de geler des avoirs irakiens sont le Sénégal, le Canada, l'Arabie Saoudite, le Liban, les Pays-Bas, l'Égypte, l'Allemagne et le Bahreïn. Au total, seulement 847 millions \$ auraient été transférés au Fonds de développement pour l'Irak, qui est également abondé par d'autres financements, dont 1 milliard \$ du compte séquestre Iraq des Nations unies. Le reste est en cours de vérification pour déterminer l'origine illicite des fonds. C'est l'Autorité à la tête de la coalition qui, en 2004, utilisa le Fonds de développement pour l'Irak pour des besoins urgents, payer les fonctionnaires et le début de la reconstruction (1,67 milliard \$ auraient été utilisés)⁸⁸. Ce fut ensuite au tour du gouvernement intérimaire, puis du gouvernement actuel, d'utiliser ces fonds. Selon l'universitaire américain Joy Gordon, plusieurs dizaines de millions de dollars investis en Irak auraient été gaspillés, voire détournés par des compagnies comme Haliburton qui a annoncé, en mars 2007, le transfert de son siège de Houston à Dubaï.⁸⁹

85 Département d'État américain, 14 mai 2003, *U.S. Asking Countries to Repatriate Iraq Funds*.

86 Conseil de Sécurité des Nations unies, 22 mai 2003, Résolution 1483.

87 Conseil de Sécurité des Nations unies, 15 octobre 1999, Résolution 1267 (paragraphe 4). Le 28 septembre 2001, une autre mesure de gel était prononcée par le Conseil de Sécurité des Nations unies concernant les avoirs « des personnes qui commettent des actes de terrorisme » (Résolution 1373).

88 United States General Accounting Office, 25 mars 2004, *Recovering Iraq's assets et United States General Accounting Office*, septembre 2004, *Foreign Regimes' Asset*.

89 Joy Gordon, « En Irak, la reconstruction aussi est un échec », *Le Monde diplomatique*, avril 2007.

LA SUISSE a également fini par restituer des fonds. Ils ont notamment consenti à rétrocéder le titre de propriété d'une somptueuse villa sur les hauteurs de Cannes (estimée à 12 millions d'euros) dont était propriétaire le demi-frère de Saddam Hussein, Barzan al-Tikriti, via une société écran domiciliée à Fribourg, à l'époque où il était ambassadeur de l'Irak auprès des Nations unies à Genève.⁹⁰ Fin 2007, le ministère de l'Economie et des Finances français évoquait le besoin de changer la loi pour justifier la lenteur de la restitution – un argument rejeté par les avocats de l'Irak. Le temps presse puisqu'à partir de 2008, les avoirs bloqués pourraient être saisis par des tiers, créanciers de l'Irak. De plus, le nouveau pouvoir irakien cherche à faire la lumière sur les participations du clan de S. Hussein dans des entreprises françaises via des sociétés offshore, basées notamment en Suisse ou à Panama. Selon Georges Malbrunot⁹¹, l'une des sociétés, Montana Management, possédait 8,4% de Hachette et 2,5% de Matra avant leur fusion dans Lagardère SCA. Une participation estimée aujourd'hui à plus de 200 millions d'euros⁹². En août 2008, le Tribunal fédéral suisse a restitué à la République irakienne une partie de ces avoirs. Dans un premier temps, quelque 75 millions d'euros ont été renvoyés en Irak. Le solde suivra si les Nations unies rejettent le recours déposé par Khalaf al-Doulaimi, un ancien cadre du parti Baas proche de Saddam Hussein, actuellement réfugié en Jordanie, qui sollicite son retrait de la liste noire des « *suppôts et petites mains* » de Saddam⁹³.

LA FRANCE est l'un des derniers pays à avoir commencé à restituer les avoirs de Saddam Hussein, dont 23,48 millions de dollars sont toujours bloqués à la Banque de France depuis 2003⁹⁴. La diplomatie irakienne a dénoncé la mauvaise volonté de la présidence Chirac sur ce dossier, alors que « *même les paradis fiscaux, comme le Luxembourg, ont transféré à Bagdad les fonds du dictateur déchu* »⁹⁵. L'Irak de Saddam Hussein était l'un des partenaires principaux de la France dans les années 1970 et 1980⁹⁶. Jacques Chirac avait fait de Saddam Hussein, en 1975, son « *ami personnel* » ; François Mitterrand a continué. Paris a été, de ce fait, l'un des plus constants pourvoyeurs d'armes à l'Irak pendant 20 ans. En réalité, la politique étrangère de la France a été dévoyée par le lobby militaro-industriel. Pendant huit ans de guerre, l'Irak a représenté un marché de 6 à 9 milliards d'euros. Les fleurons français de l'industrie militaire ont conjugué leurs pressions en faveur du soutien français à l'Irak. Saïdi Al-Mahdi, gestionnaire des fonds irakiens en France dans les années 80, fut assassiné parce qu'il parlait trop. L'Irak est presque en faillite ? Les marchands d'armes s'en moquent : les achats à l'Irak sont garantis par l'agence française de crédit aux exportations, la COFACE⁹⁷. Si Bagdad ne paie pas, c'est cette dernière, autrement dit l'État français, qui règle l'addition. Il faudra que la guerre avec l'Iran vide les coffres de Bagdad et qu'en 1988, le montant de la dette irakienne dépasse 20 milliards de francs (3 milliards d'euros) pour que le gouvernement français ferme le robinet des livraisons. Trois ans plus tard, « l'ami de la France », qui vient d'envahir le Koweït, est devenu l'ennemi de l'Occident et pointe ses canons contre les soldats français.

Seule trace de restitution, en juillet 2008, le tribunal de commerce de Nice a décidé la restitution du yacht de Saddam Hussein, l'Ocean Breeze. En février 2008, le même tribunal avait saisi le bien à titre conservatoire à la demande du gouvernement irakien⁹⁸. Ces décisions font suite à un imbroglio juridique autour de la propriété du yacht. Long de 82 mètres, équipé de plusieurs piscines, saunas, de dizaines de chambres, d'une mosquée et d'un système lance-missiles, le somptueux palais flottant avait été livré à Saddam Hussein en 1981, qui l'aurait ensuite donné au roi d'Arabie Saoudite, lequel l'aurait cédé au roi Abdallah II de

90 Une autre villa à Grasse appartiendrait à cette même famille.

91 *Op. Cit.*

92 Georges Malbrunot, 21 décembre 2007, « L'Irak réclame à la France l'argent de Saddam », *Le Figaro*.

93 Laurent Mossu, « Restitution des avoirs de Saddam Hussein », *document RFI*, 4 août 2008.

94 L'essentiel du paragraphe s'inspire de Georges Malbrunot, « L'Irak réclame à la France l'argent de Saddam », *Le Figaro*, 21 décembre 2007.

95 *Ibid.*

96 La partie qui suit sur les relations franco-irakiennes s'inspire fortement du travail de Sarah Lazghab repris dans Jean Merckaert « Rendre illégales les dettes odieuses, un impératif moral et politique » Cf. Plate-forme Dette & Développement, *Rapport 2005-2006, La loi des créanciers contre les droits des citoyens*, 2006, pp. 75-95.

97 Cf. par exemple, Véronique Maurus, « L'ardoise de Bagdad : l'État français avait apporté depuis quinze ans sa garantie aux industriels travaillant avec l'Irak. Coût probable : 29 milliards de francs », *Le Monde*, 20 février 1991 ; Jean-Marie Fardeau et Luc Thirriot, « Armements : Exporter à tout prix ? », *Le Monde*, 31 janvier 1996.

98 Georges Malbrunot, « Le yacht des Mille et Une Nuits de Saddam saisi à Nice », *Le Figaro*, 13 février 2008.

99 « L'ancien yacht de Saddam Hussein maintenu sur la Côte d'Azur », *Dépêche AFP*, 5 mars 2008.

100 « L'Irak rapatrie le yacht de Saddam Hussein faute d'acquéreur », *Agence Reuters*, 21 janvier 2009.

Jordanie.⁹⁹ La société Sudeley Limited, basée aux Îles Caïmans et détenue à hauteur de 25% par le roi de Jordanie, se présentait comme le propriétaire du yacht et souhaitait le mettre en vente au prix de 23,5 millions d'euros. La Jordanie ayant finalement renoncé à ses droits de propriété, le yacht a donc été rapatrié en Irak, faute d'avoir trouvé un acquéreur en France.¹⁰⁰



Zambie

FONDS DE FRÉDÉRIK CHILUBA

Contexte

Frédéric Chiluba fut président de la Zambie du 1^{er} novembre 1991 au 1^{er} janvier 2002. N'ayant pas réussi à faire voter par l'Assemblée une modification de la Constitution pour briguer un troisième mandat, il laissa la place à son dauphin, Levy Mwanawasa. Mais celui qu'il croyait être son protecteur entreprend, dès juillet 2002, six mois après son arrivée au pouvoir, une vaste opération « mains propres » visant à punir tous ceux qui, de près ou de loin, se sont servis dans les caisses publiques et ont ainsi contribué à l'appauvrissement de la Zambie, aujourd'hui parmi les pays les plus pauvres du continent. En 1964, à l'indépendance, la Zambie était l'un des plus prospères d'Afrique, grâce au cuivre dont elle était alors le troisième producteur mondial. En ligne de mire de Mwanawasa : Frederick Chiluba, l'ancien syndicaliste de la « Copper Belt » - la ceinture de cuivre. L'ancien homme fort de Lusaka, qui n'a officiellement gagné que 105 000 dollars en dix ans de présidence, en aurait détourné plusieurs dizaines de millions pendant qu'il était à la tête de l'État. Il aurait dépensé 1,2 million \$ en habits de luxe dans un magasin suisse, selon Peter Smith, le président de la Haute Cour de Londres. L'ancien ouvrier commandait ses costumes et ses chemises chez les faiseurs les plus onéreux. Il les aimait brodés de ses initiales, FJT (Frederick Jacob Titus). Quant à ses chaussures, elles étaient faites sur mesure. Chiluba aurait aussi détourné 47 millions de dollars dans la privatisation de la compagnie minière Ramcoz et 20,5 millions destinés à l'achat d'armes qui n'ont jamais été livrées. Il aurait enfin effectué des virements, depuis un compte spécial de la présidence, de plusieurs millions \$ destinés à sa famille et aux proches.

Procédures de restitution

En attaquant dès 2002 les pratiques de son prédécesseur, Levy Mwanawasa en profite pour asseoir sa légitimité à la tête de l'État zambien. Il fait voter